

**INFOS COMPLEMENTAIRES . Questionnaire à remplir intégralement**

Merci de bien vouloir détailler tous les types de véhicules à assurer :

Types véhicules	Véhicules légers – 3,5 T <b>(indiquez le nombre de chevaux fiscaux)</b>	Camions (véhicules lourds) <b>(indiquez le nombre de chevaux fiscaux)</b>	Véhicules agricoles	Véhicules de chantier	Véhicules 2 roues	Remorques	Semi-remorques	Autres types de véhicules <b>(pour les Bus indiquez le nombre de places)</b>
Nombre de véhicules								
TOTAL								

**INDIQUEZ LE MONTANT DE VOTRE ANCIENNE COTISATION HORS TAXES et précisez les garanties de votre contrat.**

ANCIENNE COTISATION	2024	2025
PRIME <b>(indiquez le montant hors taxes)</b>		
Quelles garanties couvrait votre contrat d'assurance automobile (tous risques, au tiers, RC.....) veuillez préciser		
Ce contrat couvrait-il les mêmes véhicules (veuillez préciser)		

**Ce questionnaire doit être rempli intégralement.**

**En cas d'absence de sinistre, merci de noter "0" dans le tableau. Dans le cas contraire, le dossier sera considéré comme irrecevable.**

	<b>SINISTRALITE</b>	<i>Exemple</i>	<b>Année n (en cours)</b>	<b>Année n-1</b>	<b>Année n-2</b>
<b>Sinistres RC Corporels</b>	Nombre total des sinistres (responsable et non responsable)	15			
	Montant total des sinistres réglés par l'entreprise d'assurance (en €)	15 000,00 €			
	Dont nombre total de sinistre en 100% responsable	6			
	Dont montant total des sinistres réglés par l'entreprise d'assurance en 100% responsable (en €)	10 000,00 €			
<b>Sinistres RC Matériels</b>	Nombre total des sinistres (responsable et non responsable)	32			
	Montant total des sinistres réglés par l'entreprise d'assurance (en €)	42 000,00 €			
	Dont nombre total de sinistre en 100% responsable	14			
	Dont montant total des sinistres réglés par l'entreprise d'assurance en 100% responsable (en €)	17 000,00 €			

**Conformément à l'article L.113-8 du Code des assurances, en cas de fausse déclaration intentionnelle, le contrat est nul et les primes payées demeurent alors acquises à l'assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.**